

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 6 MAI 2019

Le Lundi 6 Mai 2019 à 14 h 30, le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Maine et Loire s'est réuni à la Maison des Maires à Angers.

Etaient présents :

M. DAVY, Mme MOREAU représentant M. BECHU, M. LHEMANNE représentant M. GOULET, M. CHALOPIN, Mme DUPONT, M. BEGUIER, Mme MARQUET, Mme PINEAU, M. BERARDI, Mme CATIN, M. CESBRON, M. GAULTIER, M. GRIMAUD, Mme SOURISSEAU, M. SAMSON, M. TESTARD.

Etaient Excusés :

M. DENIS, M. ALGOET, M. LAFFINEUR, M. QUESNEL, M. ROISNE, M. SEGUIN, M. SOTTY, M. TOURON.

Assistait également :

M. POUTIER, de l'Association des Maires

Intervention de la CAF de Maine et Loire

Mme Nathalie GILLES, Directrice de l'Action Sociale, et Mme Béatrice MOREAUX, responsable du département Accompagnement des partenaires, présentent les évolutions de la politique sociale de la CAF après la signature de la convention d'objectifs et de gestion avec l'Etat.

Les élus du conseil d'administration s'étonnent de la nouvelle procédure de conventionnement mise en place à partir de 2020 et qui consiste à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse par des contrats d'objectifs signés avec les EPCI. L'élargissement du périmètre de ces EPCI et la constitution de communes nouvelles en lieu et place de communautés de communes fait que la compétence Enfance Jeunesse relève maintenant souvent des missions de proximité des communes, rendant nécessaire une appréciation plus fine des conventionnements à réaliser au niveau local. En réponse à cette spécificité du Maine et Loire, les représentantes de la CAF confirment qu'une adaptation est possible selon les territoires afin de mieux répondre aux compétences et aux situations particulières.

Par ailleurs, à la demande de Mme SOURISSEAU, un flyer sur la parentalité sera transmis afin de pouvoir être diffusé dans les journaux municipaux.

Les documents projetés seront joints au compte-rendu de la réunion du conseil d'administration.

Actualités

- Proposition de loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires : une lettre a été adressée par l'AMF49 à M. LECORNU, Ministre chargé des Collectivités Territoriales, demandant la poursuite de la discussion parlementaire de la proposition de loi. A la suite d'une rencontre avec M. LECORNU, M. CHALOPIN précise que le Ministre est favorable à cette proposition et prévoit un calendrier d'adoption à échéance de fin juin 2019. Certaines divergences parmi les élus porteurs de la proposition pourraient cependant conduire à dissocier les divers points de ce documents, sachant qu'aucun délai limite d'adoption n'est prévu par le Code électoral pour ce type de modifications.

- Dotations de l'Etat : le Préfet de Maine et Loire a souhaité convier le 26 Avril 2019 les membres du Bureau de l'Association à une réunion d'information sur les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales pour l'année 2019. Cette réunion fait suite aux chiffres contradictoires de 2018 concernant notamment l'évolution de la DGF. Un document récapitulatif concernant les diverses dotations (DETR, DSIL, DGF) a été remis aux élus présents et sera diffusé avec le compte-rendu du conseil d'administration.

- Projet de loi « Ecole de la confiance » : ce sujet a notamment été évoqué le 15 mars dernier avec M. DECHAMBRE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de Maine et Loire, qui s'est montré rassurant quant à l'impact de cette réforme sur les écoles de Maine et Loire. Mme DUPONT, députée de Maine et Loire, organise dans sa circonscription des rencontres sur ce sujet avec les élus, les parents et les enseignants.

- Lancement du projet « Cantine à 1 € » : ce projet recueille un avis favorable sur son principe mais suscite une inquiétude des élus quant à son financement, même si un accompagnement de 10 000 communes est prévu.

- Petits-déjeuners gratuits : là aussi, le caractère éducatif de ce projet est reconnu mais il est souligné que, outre le coût matière supplémentaire, le coût de surveillance et de nettoyage est important, surtout dans une collectivité importante, et peut conduire à mobiliser des emplois précaires.

Statuts de l'AMF49

Dans la perspective des élections municipales de 2020, doivent être déterminées les conditions dans lesquelles sera renouvelé le conseil d'administration de l'Association : nombre de membres élus communaux et intercommunaux, composition du Bureau, mode d'élection...etc. A la lecture des statuts de l'Association, le conseil d'administration décide que la rédaction actuelle n'appelle aucune modification.

Assemblée générale 2019

A deux semaines de la date de l'assemblée, un point sur l'organisation de cette manifestation est présenté au conseil d'administration : programme des interventions, état des inscriptions, identité des partenaires, budget actualisé. Par ailleurs, au regard du programme chargé, aucun représentant de l'AMF ne sera présent.

La signature d'une convention Centre Ancien Protégé entre la Région et la commune de Fontevraud-l'Abbaye est confirmée en fin d'assemblée générale, ainsi qu'une visite de la commune ouverte aux élus qui le souhaitent.

Solution RGPD pour l'AMF49

Dans le cadre d'une démarche concernant ses propres services, l'AMF propose aux associations départementales de bénéficier d'une offre groupée pour satisfaire aux obligations de protection des données du Règlement Général sur la Protection des Données. Cette démarche comprend une phase de sensibilisation, d'identification des pratiques de l'association concernée et de déploiement d'un plan d'action personnalisé. Le coût proposé par le cabinet Willing mandaté par l'AMF est de 3 200 €, subventionné à 50% par l'AMF. Le conseil d'administration décide de surseoir à cette proposition, jugée trop onéreuse.

Convention de partenariat avec le CAVA 49

Cet organisme intervient depuis de nombreuses années en soutien des associations et leur propose des services. Une complémentarité peut être trouvée avec l'AMF49 pour des actions concernant les relations commune-associations. Le conseil d'administration donne un avis favorable sur le principe de ce partenariat, le contenu précis restant à préciser.

Groupe de travail AMF « Petite Enfance »

Le conseil d'administration désigne à sa demande M. Philippe CESBRON, maire délégué de Rablay sur Layon et vice-président de la communauté de communes Loire Layon Aubance, en charge de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, pour participer aux travaux de l'AMF sur ces thématiques. Une lettre a été adressée à l'association nationale afin de solliciter son inscription au groupe de travail « Petite Enfance », au sein duquel notre association n'a aucun représentant. Si cette inscription est acceptée, les frais de déplacement de M. CESBRON seront pris en charge par l'AMF49 et remboursés par l'AMF.

Comité technique départemental de la SAFER

L'Association est représentée dans cette structure par Mme Elisabeth MARQUET, maire de Jarzè-Villages. Jusqu'à une date récente, elle avait un suppléant en la personne de M. Alain RAYMOND, maire de Freigné. Cette commune faisant désormais partie du département de Loire Atlantique, un nouveau représentant suppléant doit être désigné afin de pouvoir assurer une présence continue dans cet organisme. Le conseil d'administration accepte la candidature de M. Jean-François CESBRON, maire délégué de Saint-Lézin, pour assurer cette représentation.

Contribution de l'AMF49 au Grand Débat

Sur la base des propositions formulées par le conseil d'administration du 11 Mars dernier, un projet de contribution, complémentaire avec celui de l'AMF, a été rédigé par les services de l'Association et soumis à consultation auprès des membres du conseil, avant d'être transmis au Préfet.

Visite du Président de la République à Angers

Le président de l'AMF49 était convié es qualité à cette rencontre qui s'est tenue le 28 mars 2019 à la préfecture et a pu prendre la parole afin de soumettre au Président de la République quelques sujets de préoccupation des maires du département. Mme SOURISSEAU regrette l'absence de parité dans les invitations à cette manifestation.

Renouvellement de l'agrément « formation des élus » de l'AMF49

L'Association ayant déposé auprès du Conseil National de la Formation des Elus un dossier pour le renouvellement de l'agrément dont elle dispose depuis 1994 pour la formation des élus, un arrêté ministériel du 8 Avril 2019 lui a été notifié, reconduisant pour quatre ans cet agrément.

Informations diverses

Le Colonel DELAIN, commandant du Groupement Départemental de Gendarmerie, quitte ses fonctions et sera remplacé par le Colonel Patrice DUBOIS. Un questionnaire sur la Police de Sécurité du Quotidien sera envoyé aux maires début juin par l'intermédiaire de l'AMF49. Un contact sera ensuite pris dans chaque territoire avec le gendarme référent.

Prochaine réunion du conseil d'administration

Sur la suggestion du Président, le conseil d'administration accepte qu'elle se tienne le 24 Septembre 2019 à 14h00, dans les locaux de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, à Saumur. Cette réunion serait précédée d'un spectacle/entraînement à 10h00, d'une présentation de l'IFCE par ses responsables à 11h00 et d'un déjeuner sur place.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

La Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized letter 'P' followed by a horizontal line.